



CONDITIONS GENERALES DE VENTES DES MERCREDIS SPORTIFS « ESCAL ' AVENTURE »

La délibération N°63 du 2 juin 2010, relative à la régulation des relations commerciales entre acteurs économiques, a modifié et complété la délibération N°14 du 6 octobre 2004 portant réglementation économique. Cette délibération porte l'obligation pour tout producteur, prestataire de services, grossiste ou importateur, de disposer de conditions générales de ventes.

Nos Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) sont conçus pour des jeunes âgés de 6 à 12 ans, ils sont déclarés auprès des services provinciaux et territoriaux de la Jeunesse et des Sports, ce qui implique le respect des normes en vigueur tant au plan pédagogique, sanitaire, que de la sécurité.

L'inscription au CLSH proposé par **ESCAL' AVENTURE** est soumise au paiement d'une adhésion à l'association valable pour un an, elle inclut le coût d'une licence sportive contractée auprès de la **Fédération Française Sports Pour Tous (EPMM)**. Celle-ci n'est pas incluse dans le prix du CLSH, son montant est de 2000 FCfp par adhérent et pour l'année.

Important : la cotisation d'adhésion à l'association n'est jamais remboursable.

L'inscription au CLSH implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales d'inscription et de vente.

COMMENT S'INSCRIRE ?

LA PRE-INSCRIPTION :

Vous devez nous faire parvenir la fiche d'inscription, la fiche sanitaire de liaison et les présentes conditions de ventes validées par votre signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » (téléchargeables sur notre site internet : www.escalaventure.com),

soit par Email : escalaventure@gmail.com,

soit par voie postale : Association **ESCAL' AVENTURE**, 190 rue des Tiarés / 98809 MONT-DORE

Dans le souci constant de préserver l'environnement et afin d'accélérer le traitement de votre dossier, nous vous invitons à privilégier l'envoi des différentes fiches, attestations et certificats par email, et vous rappelons qu'il est important de bien (re) mentionner votre adresse email sur la fiche d'inscription.

L'INSCRIPTION :

L'inscription définitive au CLSH ne sera prise en compte qu'à partir du moment où l'association dispose du dossier complet de l'enfant, à savoir :

- La fiche d'inscription
- La fiche sanitaire de liaison
- Le certificat médical portant la mention « aptitude aux centres de loisirs sans hébergement (vie en collectivité) et à la pratique d'activités sportives, vaccins à jour »
- L'attestation de réussite à un test de 25 m en natation
- Les conditions générales de ventes, lues et approuvées, et validées par votre signature
- Le règlement complet du coût du CLSH, déduction faite des aides éventuelles.

Le paiement du CLSH devra être effectué au plus tard 10 jours avant le début de l'ouverture, en espèces, par virement ou par chèque, à l'ordre de « **ESCAL' AVENTURE** » (possibilité de règlement en plusieurs chèques si inscription au trimestre ou à l'année)

NOS PRIX COMPRENNENT :

- les activités sportives et diverses,
- l'encadrement pédagogique qualifié,
- la mise à disposition de matériel éducatif, sportif et pédagogique,
- les repas de midi des mercredis pédagogiques,
- les goûters,
- la couverture en assurance Responsabilité Civile (GAN OUTREMER IARD à Ducos).

Deux formules d'inscriptions vous sont proposées : à la période ou à l'année. Plus vous vous engagez dans le temps, plus le tarif est préférentiel. Des facilités de paiement sont accordées aux familles inscrivant leur enfant à l'année. Cependant, dans tous les cas d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué (voir Annulation du CLSH du fait de l'inscrivant)

CONDITIONS DE REGLEMENT

Si inscription à la période : le paiement s'effectue au maximum 10 jours avant l'ouverture, l'intégralité de la somme est due en un seul chèque.

Si inscription à l'année : le paiement s'effectue au maximum 10 jours avant l'ouverture, la somme due peut être étalée en cinq chèques.

TARIFS

Période	Dates	Nombre de mercredis	Dont pédagogiques	Nombre total	Tarif
1	Du 06/03 au 05/04	3	2	5	19 000 Fcfp
2	Du 22/04 au 07/06	2	3	5	21 000 Fcfp
3	Du 24/06 au 09/08	5	2	7	25 000 Fcfp
4	Du 26/08 au 11/10	5	2	7	25 000 Fcfp
5	Du 28/10 au 18/12	6	1	7	23 000 Fcfp

Année	Dates	Nombre de mercredis	Dont pédagogiques	Nombre total	Tarif
1	du 06/03 au 18/12	21	10	31	90 000 Fcfp

ANNULATION DU CLSH :

- Du fait de l'association « **ESCAL' AVENTURE** » :

ESCAL' AVENTURE peut être contrainte d'annuler un CLSH ou un mercredi:

- si le nombre minimum de participants n'est pas atteint (12 enfants) et dans ce cas, **ESCAL' AVENTURE** vous en informera au plus tard 5 jours avant son ouverture,
- si des conditions de sécurité l'exigent,
- en cas d'évènements imprévisibles et/ou qualifiés de force majeure (tempête, dépression, cyclone, inondations...).

L'annulation d'un CLSH du fait de l'association, imposée par des circonstances majeures ou pour assurer la sécurité des enfants, entraînera le remboursement immédiat des sommes versées pour la participation au centre.

- Du fait de l'inscrivant :

Tout désistement ou annulation quel qu'en soit le motif, doit être notifié par lettre recommandée ou par email, avec accusé de réception, adressé à **ESCAL'AVEVENTURE** :

soit par Email : escalaventure@gmail.com,

soit par voie postale : Association **ESCAL'AVEVENTURE**, 190 rue des Tiarés / 98809 MONT-DORE

La date de la poste ou de l'email sert de référence pour le calcul des frais d'annulation.

Dans tous les cas de désistement ou d'annulation, aucun remboursement (*sauf cas particuliers*) ne sera effectué par **ESCAL'AVEVENTURE**.

CAS PARTICULIERS : une maladie grave, un accident corporel, une hospitalisation ou encore un décès familial survenant dans les 7 jours précédant le jour d'ouverture et entraînant l'annulation au centre, seront à justifier auprès de l'association. Dans ces cas les frais d'annulation s'élèvent à 50% du coût total du centre et de la durée d'inscription retenue.

EN CAS DE RENVOI

La décision de renvoi d'un jeune appartient à l'équipe d'encadrement et d'animation, ainsi qu'au bureau de l'association. Le cas échéant, celle-ci sera motivée et expliquée à l'enfant et à sa famille.

En pareille circonstance, aucune somme ne sera remboursée à la famille.

DUREE DES JOURNEES DE CENTRE

Le CLSH proposé par **ESCAL'AVEVENTURE** débute le **mercredi 6 mars 2013** et se termine le **mercredi 18 décembre 2013**. Il comporte 21 mercredis « ordinaires » proposant un accueil à la demi-journée, de 12h30 à 17h30 et 10 mercredis « pédagogiques » proposant un accueil à la journée complète, de 7h30 à 17h30.

Journée type : (donné à titre indicatif)

Mercredis « ordinaires »	Mercredis « pédagogiques »
12h30 à 13h00 : Accueil, jeux divers, coin lecture	7h30 à 8h00 : Accueil, jeux divers, coin lecture
13h00 à 14h00 : activité sportive 1	8h00 à 9h00 : activité sportive 1
14h15 à 15h15 : activité sportive 2	9h15 à 10h15 : activité sportive 2
15h15 à 15h45 : temps calme, goûter	10h30 à 11h00 : temps calme, goûter
15h45 à 16h45 : activité sportive 3	11h00 à 11h45 : activité sportive 3
16h45 à 17h30 : départ « échelonné » des enfants	11h45 à 13h00 : repas et temps calme
	13h00 à 17h30 : idem Mercredis ordinaires

NB : Votre enfant découvrira différentes activités sportives au cours des mercredis, cependant, d'autres animations socio-éducatives seront proposées telles que des grands jeux, voire une aide aux devoirs.

MATERIEL

Tout le matériel éducatif, sportif ou pédagogique est fourni par l'association et/ou les prestataires de services et mis à disposition des jeunes. Le respect de ce matériel est exigé par l'association. En cas de dommages ou de détérioration lourde et volontaire du matériel du fait d'un participant, celui-ci sera facturé directement à la famille pour être remplacé.

ESCAL'AVEVENTURE et ses équipes d'encadrement interdisent l'apport de tout objet de valeur, appareil électronique tel que téléphone portable, baladeur MP3..., ou tout autre jeu tel que *GAMEBOY*, *DS*, *NINTENDO*, Tout enfant surpris avec l'un de ces objets se le verra confisqué jusqu'en fin de journée.

Dans l'hypothèse du non respect de cette interdiction, l'association ne sera aucunement tenue responsable de la casse, de la détérioration ou du vol de ces objets. En conséquence, sa responsabilité ne pourra être recherchée.

PHOTOGRAPHIE

ESCAL'AVENTURE utilise les photos des enfants prises au cours de son centre pour la réalisation de dépliants promotionnels, des publicités ou pour son site internet. Si vous ne souhaitez pas que l'association utilise les photos de votre enfant, vous devez le faire savoir sur la fiche d'inscription à la question : « droit d'utilisation des photos ? »

ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE

ESCAL'AVENTURE a souscrit une assurance Responsabilité Civile Multirisque Association (numéro de souscripteur 573662 ; numéro de contrat 001/000) auprès de **GAN OUTREMER IARD** (complexe Le Centre à Ducos - Tel : 25.55.00), comportant les garanties minimums suivantes :

- Dommages, accidents corporels et immatériels causés :
 - à des personnes n'ayant pas la qualité d'assuré,
 - par un assuré à un autre assuré.
- Incendie et forces de la nature.

ESCAL'AVENTURE est affiliée à la Fédération Française Sports Pour Tous, ainsi votre enfant est licencié à l'association et bénéficie donc d'une seconde couverture d'assurance. Pour plus de renseignement : www.sportpourtous.org , rubrique « espace adhérent » / « licencié »

ESCAL'AVENTURE vous invite vivement à examiner votre couverture personnelle, notamment en cas de décès ou d'invalidité, et à la compléter individuellement par la souscription d'un contrat complémentaire auprès de **GROUPAMA GAN NOUVELLE-CALEDONIE** ou auprès de votre propre assureur.

AVANCE DE FRAIS MEDICAUX

Les frais médicaux engagés en cas de maladie ou d'accident, de même que les frais d'ambulance sont généralement avancés par **ESCAL'AVENTURE**. En inscrivant votre enfant sur l'un de nos centres, les parents ou tuteurs légaux s'engagent à rembourser l'intégralité de ces sommes avancées.

Je soussigné, Madame / Monsieur (*),....., parent / tuteur légal (*) de l'enfant , certifie avoir pris connaissance des conditions générales de ventes relatives aux centres proposés par l'association **ESCAL'AVENTURE** et en accepte les termes.

(*) rayer les mentions inutile

Mention « lu et approuvé »

Date : / / 2013

Signature :